

PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2017

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mars 2017 à laquelle est présent le maire, **M. ROGER LAVOIE**, et les membres du conseil municipal suivants : **M^{MES} MYCHELLE LÉVESQUE, MARTINE LÉVESQUE, VÉRONIQUE CARON ET MONIQUE LAGACÉ ET M. PIERRE LEBRUN** formant quorum sous la présidence du maire.

Absence : M. Joel Landry

2017-03-046

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Martine Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour tel que lu soit accepté, mais que le point « varia » demeure ouvert pour ajout.

2017-03-047

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2016

Il est proposé par M^{me} Martine Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le rapport financier 2016, tel que présenté par M^{me} Valérie Mailloux de la Firme Mallette S.E.N.C.R.L. soit accepté.

2017-03-048

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2017

Il est proposé par M^{me} Véronique Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2017 dont les membres du conseil ont reçu la copie dans les délais prévus, et affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à la lecture soit adopté.

Informations supplémentaires à l'effet qu'à la période de questions, des citoyens présents s'interrogent et manifestent le désir de recevoir plus d'informations sur le développement du projet *Oléoduc Énergie Est*. À cet effet, une rencontre pourrait avoir lieu accompagné d'un médiateur externe afin que les discussions se fassent de façons ordonnées.

2017-03-049

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par M. Pierre Lebrun

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

Dépenses incompressibles pour la période du 1 ^{er} au 28 février 2017 :	7 822,71 \$
Salaires nets pour le mois de février 2017 :	<u>8 784,19 \$</u>
Total :	16 606,90 \$

Le paiement des comptes fournisseurs dû au 28-02-2017 est de 70 963,46 \$ (tel que détaillé à la liste suggérée des paiements).

Prélèvements autorisés : 1 843,00 \$ (Habitations Saint-Bruno)
13,74 \$ (Telus – Internet)

2017-03-050

RAPPORT ANNUEL 2016 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE DU SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE VILLE SAINT-PASCAL

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a reçu le rapport annuel du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque produit par M. Éric Lévesque, directeur incendie;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'est engagée à respecter les engagements écrits dans le schéma;

Attendu que le service intermunicipal de sécurité incendie de Ville Saint-Pascal, a l'obligation de fournir annuellement à la MRC de Kamouraska un rapport du plan de mis-en-œuvre du schéma de couverture de risque actuel;

Attendu qu' une mise à niveau a été faite pour l'an 5 (2016) du rapport annuel incluant les actions prises par le SSI et la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Monique Lagacé

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska approuve les données fournies au rapport annuel du plan de mis-en-œuvre (PMO) pour une transmission à la MRC de Kamouraska.

2017-03-051

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP – ANNÉES SCOLAIRES 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020

Attendu que chaque année, selon l'article 211 de la Loi sur l'institution publique, la commission scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Ce plan est transmis à chaque municipalité ou communauté métropolitaine consultée. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance des répartitions et prévisions en ce qui concerne l'école de Saint-Bruno et

qu'ils doivent faire part de leur accord ou désaccord avec le plan présenté;

Il est proposé par M^{me} Véronique Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les membres du conseil municipal font part de leur accord et demandent à la directrice générale de faire parvenir leur décision via le rapport de consultation fourni par la commission scolaire.

2017-03-052

PARTAGE DES DONNÉES DU PORTAIL RECYC-QUÉBEC DU RÉGIME DE COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Attendu que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Kamouraska 2016-2020 est en vigueur depuis le 23 février 2017;

Attendu que la mesure 35 du PGMR vise à faire le suivi annuel des quantités de matières recyclables collectées par municipalité;

Attendu qu' en vertu du 2^e alinéa de l'article 53.24 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), les municipalités locales liées par le PGMR sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire;

Attendu que les municipalités compilent déjà les informations relatives à la collecte sélective dans la déclaration annuelle sur le portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de Recyc-Québec;

Attendu que les municipalités de Saint-Germain, Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Philippe-de-Néri, Mont-Carmel, Saint-Bruno-de-Kamouraska et Saint-Pascal font partie d'un même regroupement et sont signataires d'une entente ayant notamment pour objet la mise en commun d'un service de traitement des matières recyclables;

Attendu qu' en vertu de cette entente, la ville de Saint-Pascal est désignée comme mandataire;

Attendu qu' en vertu de l'article 5.1, 2^e alinéa de cette entente : « La compensation annuelle versée par Recyc-Québec pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles sera répartie entre les municipalités parties à la présente entente en fonction du coût net de la collecte, du transport et du traitement des matières recyclables pour chacune des municipalités par rapport au coût net total déclaré à Recyc-Québec pour l'ensemble des municipalités parties à la présente entente.

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Martine Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Pascal autorise Recyc-Québec à envoyer une

copie de la déclaration annuelle complétée sur le portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables à la MRC de Kamouraska, pour sa municipalité ainsi que toutes les municipalités parties à l'entente (Saint-Germain, Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Philippe-de-Néri, Mont-Carmel, Saint-Bruno-de-Kamouraska) et ce pour toute la durée du plan de gestion des matières résiduelles, soit de 2016 à 2020 inclusivement.

2017-03-053

DEMANDE D'AUTORISATION DE M. JACQUES BOUCHARD ET M^{ME} VALÉRY ALLAIRE POUR ALIÉNER ET UTILISER À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE UNE PARTIE DES LOTS 16-D, 16-E, 16-J ET 17-A, RANG 1 DU CADASTRE CANTON WOODBRIDGE

Attendu qu' en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par M. Jacques Bouchard et M^{me} Valéry Allaire pour aliéner une partie des lots 16-D, 16-E, 16-J et 17-A, rang 1 du cadastre du canton Woodbridge, d'une superficie totale de 23.13 hectares et l'utiliser à des fins autres qu'agricoles, notamment pour y construire une résidence sur un terrain de 5 000 m²;

Attendu qu' en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les dispositions du règlement de zonage de la municipalité;

Attendu que le faible impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants;

Attendu que la municipalité reconnaît qu'il existe des espaces disponibles aux fins de constructions résidentielles dans la municipalité et hors de la zone agricole;

Attendu que le projet respecte le règlement de zonage de la municipalité ainsi que le Règlement de contrôle intérimaire #134, relatif à la gestion des odeurs et au développement harmonieux des usages et activités en milieu agricole.

En conséquence,

**Il est proposé par M^{me} Mychelle Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres présents**

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

- Appuie les requérants, M. Jacques Bouchard et Valéry Allaire dans leur démarche visant à obtenir de la Commission l'autorisation d'aliéner une partie des lots 16-D, 16-E, 16-J et 17-A, rang 1 du cadastre du canton

Woodbridge, d'une superficie totale de 23.13 hectares et l'utiliser à des fins autres qu'agricoles, notamment pour y construire une résidence sur un terrain de 5 000 m²;

- Indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale;
- Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

2017-03-054

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PROCÉDER À L'ENVOI DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES POUR LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Il est proposé par M. Pierre Lebrun

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la directrice générale, M^{me} Josée Thériault, de procéder à l'envoi des documents d'appel d'offres pour la vidange des boues de fosses septiques.

2017-03-055

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2017 – TRANS-APTE

Il est proposé par M^{me} Véronique Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska effectue le paiement de 1 885,56 \$ taxes incluses à Trans-Apte inc. pour la contribution municipale de l'année 2017 concernant le transport adapté.

2017-03-056

PERSONNE DÉSIGNÉE AU NIVEAU LOCAL EN MATIÈRE DE GESTION DES COURS D'EAU

Attendu que selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC de Kamouraska, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou obstruction causant une menace immédiate et imminente;

Attendu que selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menacent la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

Attendu que les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Lebrun

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska avise la MRC de Kamouraska que M. Roger Thériault, employé municipal, demeure la personne désignée par la municipalité. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

2017-03-057

**PARC RÉGIONAL DU HAUT-PAYS DE KAMOURASKA –
DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA AU PROJET RÉGIONAL « LA
TOURNÉE DU HAUT-PAYS »**

Attendu que la municipalité fait partie et participe au Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska, qu'elle souhaite faire rayonner son territoire, ses entreprises et le Haut-Pays en collaboration avec les autres municipalités du Parc régional;

Attendu qu' un montant de 3500 \$ avait été réservé au budget 2016 de la municipalité pour la réalisation d'un projet « Parc » et n'a pas été sollicité par ce dernier et qu'une demande de reconduction du montant a été faite par la MRC de Kamouraska en décembre 2016 (pour l'année 2017) pour soutenir le déploiement de projets du Parc régional;

Attendu que le Comité du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska souhaite la réalisation en 2017 d'un projet rassembleur qui touche l'ensemble des municipalités du Haut-Pays;

Attendu que le Parc régional propose un projet composé de sept (7) événements régionaux qui touchent à la fois l'ensemble du territoire et chacune des municipalités en s'appuyant sur leurs propres forces et caractéristiques;

Attendu que le projet présenté pour la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska « Mordre à l'hameçon avec la Pourvoirie des Trois-Lacs et la Salopette » permettra de faire la mise en valeur d'éléments importants de la municipalité, du Haut-Pays et permet l'atteinte des objectifs du Parc régional (voir fiche du projet);

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Monique Lagacé

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Kamouraska acceptent de supporter le projet *La tournée du Haut-Pays* et plus spécifiquement « *Mordre à l'hameçon avec la Pourvoirie des Trois-Lacs et La Salopette* » en y collaborant à hauteur de 2 419 \$ à 2 919 \$, conditionnellement à l'acceptation du projet au Fonds de développement des territoires (FDT) du Kamouraska et présentation d'un budget détaillé incluant les offres de services des partenaires.

2017-03-058

APPUI AU PROJET DU PARC DE L'ÉGLISE – PHASE II

Attendu qu' une demande de financement sera déposée à la MRC de Kamouraska dans le cadre de l'entente du Fonds de développement des territoires (FDT) signée entre la MRC de Kamouraska et le gouvernement du Québec;

Il est proposé par M^{me} Martine Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie le projet *Parc de l'Église - Phase II* et versera la somme de 3 500,00 \$. Cette somme sera appliquée au budget « Autres activités - développement »;

QUE M^{me} Véronique Caron, conseillère municipale, est la personne répondante pour ce dossier et autorisée à déposer ledit projet auprès de la MRC de Kamouraska.

2017-03-059

AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

Attendu que 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

Attendu que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

Attendu que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie saine et des politiques qui protègent le public;

Attendu que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

Attendu que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

Attendu que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Martine Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2017-03-060

REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

Attendu qu' il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie saine est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Véronique Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska signifie son appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

- De **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et Québécois :
 - a) Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;

b) Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre.

- D'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, M. Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Mme Lucie Charlebois et au premier ministre M. Philippe Couillard.

2017-03-061

APPUI AU PROJET D'ÉRADICATION DE LA BERCE DU CAUCASE

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie le projet déposé au Fonds de développement des territoires de la MRC de Kamouraska concernant le projet d'éradication de la berce du Caucase sur le territoire de la MRC dont la municipalité est aux prises;

Attendu que le projet d'éradication de la berce du Caucase répond à des préoccupations qu'a la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska face à cette plante qui gagne rapidement du terrain sur notre territoire;

Attendu qu' en plus de nuire à la biodiversité en prenant la place de la végétation naturelle, elle s'avère une menace pour la santé publique puisque sa sève peut causer de graves brûlures;

Attendu que ce projet permettra de détruire les plants présents dans les secteurs connus.

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Lebrun

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska est heureuse de soutenir OBAKIR. De par cette initiative, nous voyons la possibilité de se débarrasser de cette plante dangereuse.

2017-03-062

APPUI AU PROJET IMMIGRATION KAMOURASKA

Attendu que depuis quelques années, nous constatons à la fois un vieillissement de notre population et une rareté de main-d'œuvre dans plusieurs domaines d'emploi. Comme le SAE Kamouraska, la MRC et de nombreux acteurs de notre milieu, nous croyons que les personnes immigrantes peuvent être une partie de la solution pour garder vivantes et dynamiques nos communautés;

Attendu que le Kamouraska est un milieu inclusif et accueillant, qui possède de nombreux attraits et qui est avantageusement situé;

Attendu que nous sommes convaincus du succès de ce projet *Immigration Kamouraska*. Ajoutons à cela que le SAEK est un organisme d'appui à la recherche d'emploi bien implanté dans notre région, habitué à travailler avec de multiples partenaires;

Attendu que la diversité est une richesse et que nous sommes enthousiastes de pouvoir bientôt accueillir des personnes immigrantes sur notre territoire, nous réitérons notre appui à ce beau projet.

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Véronique Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie le SAE Kamouraska et la MRC de Kamouraska dans leur projet *Immigration Kamouraska*, lequel veut mettre sur pied, dans un esprit de concertation, une préparation du territoire et des communautés en vue de l'accueil de personnes immigrantes.

VARIA

ARRÉRAGES - PAIEMENT TAXES MUNICIPALES

Tel qu'entendu, voir résolution No 2017-02-026, la directrice générale a déposé aux membres du conseil municipal la liste des derniers comptes à recevoir en date de ce jour et mentionne qu'un dernier avis sera envoyé par courrier recommandé dans les prochains jours aux propriétaires en dette envers la municipalité afin de les aviser que leur propriété sera mise en vente par la MRC de Kamouraska pour défaut de paiements de taxes municipales.

2017-03-063

CONTRIBUTION MUNICIPALE AU COMITÉ D'ACTION COMMUNAUTAIRE POUR LES INCITATIFS À L'ÉTABLISSEMENT

Attendu que le Comité d'action communautaire a établi un programme d'incitatif à l'établissement contribuant ainsi à la revitalisation du milieu, en vigueur depuis juin 2012;

Attendu que la municipalité prévoit, à l'intérieur du budget annuel, le montant nécessaire afin de couvrir la dépense;

En conséquence ;

Il est proposé par M^{me} Martine Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QU' un montant de 7 022,66 \$ soit remis au Comité d'action communautaire pour l'année 2017, afin d'offrir les incitatifs aux nouveaux arrivants selon le cas, entre autres, suite à l'achat d'une maison, à la rénovation, à la construction.

2017-03-064

DEMANDE DE COMMANDITE DE M^{ME} CAROLINE PELLETIER « FUNNY DANCERS » - POUR OPÉRATION ENFANT SOLEIL

Il est proposé par M^{me} Véronique Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue de façon financière en octroyant un montant de 25,00 \$.

2017-03-065

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-PASCAL

Il est proposé par M^{me} Véronique Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue de façon financière en octroyant un montant de 25,00 \$.

2017-03-066

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME UNITÉ DORÉMY DE SAINT-PASCAL INC.

Il est proposé par M^{me} Véronique Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue de façon financière en octroyant un montant de 25,00 \$.

2017-03-067

REPRÉSENTATION MUNICIPALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES HABITATIONS SAINT-BRUNO

Il est proposé par M. Pierre Lebrun

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M^{me} Véronique Caron, conseillère municipale, représente la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska en devenant membre du conseil d'administration des Habitations de Saint-Bruno à compter de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en mars 2017.

INFORMATIONS DIVERSES

LOISIRS

Le Comité des loisirs remercie chaleureusement M^{me} Geneviève Bourgoïn relativement à son implication bénévole pour les activités tout au long de la semaine de relâche.

DÉVELOPPEMENT

C'est le 28 février dernier qu'a eu lieu la réunion publique concernant l'organisation du 125^e anniversaire de notre municipalité qui aura lieu en 2018. L'organisme porteur est le Comité des loisirs et fera les démarches nécessaires afin de structurer l'événement. Le Comité souhaite la bienvenue à ceux qui veulent s'impliquer!

PÉRIODE DE QUESTIONS

Parmi les citoyens et citoyennes présents à cette séance, divers sujets ont été discutés notamment sur les points à l'ordre du jour et concernant la récupération du plastique agricole à l'intérieur de notre municipalité. En réponse à cette interrogation, il y aura très bientôt une rencontre d'information pour les utilisateurs de plastique agricole et ce, accompagné d'une personne ressource, concernant la marche à suivre afin d'en disposer de façon adéquate pour l'environnement.

2017-03-068

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Mychelle Lévesque la levée de l'assemblée à 22 h 10.

Roger Lavoie, maire

Josée Thériault, directrice générale
et secrétaire-trésorière